



«LA MAIN DANS LA MAIN» : Bureau de dépôt : 5000 NAMUR MAIL - Prix : 1 Euro - Mensuel n° 291 Novembre 2011 Ed. resp. : Andrée Defaux - 64, rue Pépin 5000 Namur P705187

# 17 OCTOBRE, TRAVAILLER POUR UNE SOCIÉTÉ PLUS JUSTE !



Impossible d'y échapper, radio, télévision et journaux chantent la même rengaine : la crise, la dette, renflouer les banques, les mesures d'austérité et donc plus de pauvreté. Le monde n'a pourtant jamais produit autant de richesses. On affame des populations entières. Ca veut dire que des groupes de personnes plus réduits s'accaparent la majorité de la richesse, sans se soucier des autres.

Cette année, nous avons croisé la symbolique de 2 journées mondiales, celle de l'alimentation (16-10) et celle du refus de la misère (17-10).

Au quotidien, s'indigner, se révolter, refuser l'inacceptable, refuser qu'il n'y ait qu'une voie unique. Celle qui sacrifie une grande partie de l'humanité, ici et ailleurs, c'est-à-dire des personnes, des êtres vivants et leur refuser le droit de vivre dignement ou de vivre tout court. Se rassembler, construire une parole collective, interpeller, susciter le débat ...

Ce 17 octobre, le Parlement wallon est devenu un lieu où des associations ont réfléchi à la place de la pauvreté dans « le développement durable ». C'est le début d'un travail entre les associations et puis de rencontres avec les commissions parlementaires. Comme les années précédentes devant la dalle, nous avons aussi rendu hommage à la résistance à la misère des familles les plus pauvres à partir du témoignage d'une famille.

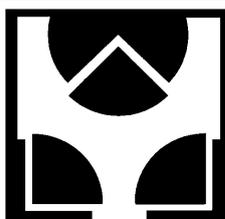
Nos revendications précises ? Poser les jalons d'une nouvelle société, plus juste, plus à l'écoute des plus pauvres. Cela couvre tous les domaines de la vie, cela concerne beaucoup de gens et cela prendra du temps et de l'imagination !

Fabien Lardinois

## EDITORIAL

## N° 291

## SOMMAIRE



### L • S • T

### LUTTES SOLIDARITÉS TRAVAIL

Rue Pépin, 27 • 5000 Namur

Tél. : 081 / 22 15 12

Cpte : IBAN BE 67 0013 3858 9357

Bureau de dépôt :  
5000 NAMUR Mail  
P705187

Prix : 1 Euro  
Mensuel n° 291  
Novembre 2011

Ed. resp. : Andrée Defaux  
64, rue Pépin 5000 Namur

## - Mouvement 2/3/4

- Témoignage du 17 octobre 2011

## - Ciney-Marche-Jemelle 5

- Se rassembler

## - Nos droits 6

- Assurez-vous !

## - La page des enfants 7

- Quand Mr arbre s'habille

## - Petites nouvelles

## - Ça se passe 8

## LE MOUVEMENT LST

# LE COMBAT QUOTIDIEN D'UNE FAMILLE

### TEMOIGNAGE DE VIE



Ce témoignage de vie se déroule actuellement, il ne reprend pas la totalité des événements qui nécessitent de la part des personnes et des familles une vigilance accrue pour résister à la misère. Ce n'est pas pour régler des comptes ou dénoncer telle ou telle pratique en particulier.

Il est écrit et lu dans ce parlement pour témoigner des mémoires du courage des pauvres. Il est la parole et la pensée partagée d'une famille dont le regard sur son existence questionne notre société dans ses contradictions, sa capacité à entretenir et amplifier les inégalités.

Le compagnon :

Nous sommes une très grande famille recomposée, j'ai 3 enfants et ma compagne en a 10. A nous deux, nous avons 13 enfants dont 5 sont encore avec nous.

Depuis le 8 mai 2009, nous habitons ensemble officieusement, ma compagne est venue me rejoindre dans mon appartement qui est géré par une Agence Immobilière sociale (AIS) à Namur.

En septembre 2009, après avoir bien réfléchi, nous avons décidé de vivre officiellement ensemble en étant

conscients des problèmes que cela comporterait.

La maman :

« Je me séparais de mon ex-mari. La garde des enfants s'annonçait difficile ainsi que le partage de la propriété des biens communs. »

Le compagnon :

« En septembre 2009, nous vivions avec 5 de nos enfants, dont une fille de ma compagne, enceinte avec son mari et leurs deux filles qui à l'époque avaient des soucis de logement.

C'était un vrai camping à la maison ! On inventait toutes sortes de choses, et on trouvait des solutions pour que tout le monde ait un lit et un espace pour dormir.

Mon revenu provenait du chômage et nous avions une partie des allocations familiales, nous vivions avec 1260 euros par mois. J'étais en médiation de dettes, donc, je devais remettre une partie et c'était encore plus difficile pour joindre les deux bouts.

Il m'était impossible de faire les courses pour un mois avec ce revenu. Mais, je m'arrangeais et je faisais tout pour que les enfants ne manquent de rien. »

La maman :

« J'étais préposée aux toilettes dans un snack, je travaillais 10h par jour. On m'avait promis un contrat et une fiche de salaire que je n'ai jamais eus. Je n'ai pas choisi de travailler en noir, j'avais mes enfants à nourrir. »

N'ayant pas un grand revenu, nous avons fait une demande au CPAS pour une aide alimentaire, afin de nous aider dans les frais scolaires, de santé,...

Le CPAS a refusé, « Vous n'avez qu'à travailler ».

Après une insistance, Le CPAS nous a donné son accord pour trois mois.

Actuellement, il nous réclame le remboursement de cette somme, prétextant que mon compagnon gagne suffisamment.

En avril 2010, la famille reçoit un avis : d'autres locataires se plaignent du bruit et des désagréments occasionnés par leurs enfants et la situation de surpeuplement embarrasse.

A leurs frais, ils réparent les dégâts avec leurs enfants mais cela n'a pas été suffisant.

En juillet 2010, la famille reçoit un avis d'expulsion pour insalubrité par surpeuplement.

La maman :

« Nous nous mettons donc à chercher un nouveau logement. C'est difficile de trouver un logement surtout quand on est nombreux. Pour répondre aux normes, nous avons besoin d'un logement comportant 5 chambres pour y accueillir notre famille.

La recherche de logement est difficile car la famille ne peut prétendre à un logement social du fait que la maman bénéficie d'une part de propriété sur la maison avec son ex mari dont elle s'est séparée.

C'est son ex-mari qui continue à occuper la maison commune.

## LE MOUVEMENT LST

# POUR RÉSISTER À LA MISÈRE

**le 17 OCTOBRE 2011**

Les recherches multiples dans le marché privé du logement sont sans résultat positif. C'est trop cher, il y a trop d'enfants, le statut de chômeur...

Tant de raisons font que les logements sont inaccessibles pour des petits revenus. Alors, si tout est bouché, même les lieux d'hébergements d'urgence, il reste la rue.

Le compagnon :

« En novembre 2010, nous participons tous deux aux Caves à LST et suite à cet avis d'expulsion, avec les participants des caves, nous avons décidé d'écrire une lettre pour demander qu'il n'y ait pas d'expulsion sans relogement. Nous demandons la garantie d'un logement pour la famille. Nous avons envoyé cette lettre au président du CPAS et à l'échevin des affaires sociales. »

Les réponses prennent bien acte de notre courrier, ils vont essayer de trouver un moyen pour que la famille ait un toit mais ne promettent pas de résultats.

Avec l'aide d'un avocat, la famille établit un compromis avec l'AIS pour obtenir un délai de plusieurs mois supplémentaires, le temps de trouver un nouveau toit.

Durant plusieurs mois, la famille peut rester dans ce logement déclaré insalubre par surpeuplement.

La maman :

« Suite à ce courrier, nous avons eu des contacts avec le service social de la ville. Nous avons eu une assistante sociale qui nous a écouté, nous a compris,...Avec elle, nous avons réfléchi ensemble, elle nous a demandé notre avis, elle nous a associé à la démarche.

A partir de ce moment là, les démarches avancent...Nous avons pris contact avec le notaire pour régler le problème de la maison, notre avocat s'est associé avec nous. Mais il faudra du temps car ces démarches sont très longues et très lentes.

L'assistante sociale s'est beaucoup décarcassée et en février 2011, une place s'est libérée en maison d'accueil. Au départ, nous n'avions pas très envie, mais c'était une bonne solution pour nos enfants et une situation provisoire. »

La famille déménage et installe ses meubles et ses effets dans un garage qu'elle loue à la maison d'accueil.

Le compagnon :

« Aujourd'hui, cela fait 8 mois que nous sommes dans cette maison d'accueil. Même là, on n'a toujours pas de structure assez grande pour accueillir nos cinq enfants. Il nous faudrait deux étages de la maison d'accueil, et si on voulait accueillir notre famille entière, nous aurions besoin de la maison d'accueil toute entière. »

La maman :

« C'est très difficile, Nous avons l'impression de ne pas avancer. On ne se sent pas chez nous, on n'a pas beaucoup d'intimité, pour les enfants c'est compliqué. Nous avons des adolescents de 15 et 18 ans, et le week-end comme

les autres soirs, tous les hébergés doivent être rentrés pour 22h.

Depuis que nous sommes hébergés en maison d'accueil, nous constatons que notre droit d'association est limité. Par exemple pour les rencontres de la Cave qui se passent le soir nous devons quitter la réunion avant la fin. Si nous désirons rester jusqu'au bout, nous devrions dormir dehors. »

Le compagnon :

« Nous ne gérons plus notre budget, notre revenu part pour les courses, nous sommes obligés de mettre ce que la maison d'accueil décide. Alors que nous préférons faire des petites courses comme avant et payer notre loyer à temps.

Du coup, nous sommes en retard de loyer, on a 4 mois de retard...C'est la politique de la maison d'abord les courses et puis le loyer.

Quand nous demandons de payer notre loyer à temps, notre assistante sociale nous rétorque, mais il n'en est pas question, il vous serait bien impossible de vivre.



Des amis ont lu le témoignage devant la dalle, ce 17 octobre 2011

## LE MOUVEMENT LST

# LE COMBAT QUOTIDIEN D'UNE FAMILLE POUR RÉSISTER À LA MISÈRE

*Témoignage de vie le 17 octobre 2011*

A notre sortie, notre plus grande crainte, c'est de devoir payer 4 mois de retard à la maison d'accueil. »

Cet hébergement en maison d'accueil coûte à la famille 528 euros par mois pour une chambre et une grande pièce .

Pour le logement précédent la famille payait un loyer de 400 euros par mois et constate qu'elle avait beaucoup plus d'autonomie.

La famille a donc été expulsée d'un logement pour cause de surpeuplement pour se retrouver dans la même situation en maison d'accueil.

La maman :

J'ai dû arrêter mon travail au snack.

La maison d'accueil refusait le travail en noir. C'est déjà difficile de trouver un job surtout quand on n'a pas de diplôme. J'envoie des CV un peu partout. Mon compagnon cherche aussi de son côté mais sans succès!

Je me suis inscrite comme demandeuse d'emploi à l'Onem. Actuellement, pendant deux mois, je suis une formation en technicienne de surface. Je suis payée 1 euro de l'heure sans bénéficier d'autres allocations.

La première semaine, j'ai travaillé des journées de 8h et les semaines suivantes 4h pour toute la semaine.

Je regrette mon travail au snack. J'aimerais travailler comme technicienne de surface dans une entreprise qui me donnerait un vrai contrat, je toucherais 10,38 euros de l'heure et j'aurais droit à des primes de fin d'année, de vacances, ...j'aurais beaucoup plus de garantie.



Le compagnon :

On en a marre, on ne sent pas aidé, rien n'avance. On ne se sent pas écoutés, on doit se plier à toutes sortes de choses, sinon nous sommes dehors. Des fois, nous avons envie d'exploser, tellement que c'est difficile, ce sont nos enfants qui nous tiennent. Nous faisons tout cela pour eux pour qu'ils aient un toit, un soutien.

Si nos enfants n'étaient pas là, sans doute que nous serions à la rue.

Quand nous faisons le bilan de ces derniers mois, nous nous rendons compte que nous avons fait peu de choix dans les décisions qui ont été prises, presque tout nous a été imposé par des services sociaux et par des réalités qui limitent l'accès au logement. »

Malgré le fait qu'elle n'a toujours pas retrouvé de logement, dans un mois, cette famille devra quitter la maison d'accueil.. C'est la règle.

La famille a demandé une dérogation pour rester 3 mois supplémentaires et elle attend une réponse ! Si c'est non, la famille devra faire une demande dans une autre maison d'accueil à Nivelles ou à Charleroi.

La maman :

« Ce que nous craignons alors, c'est pour la scolarité de nos enfants, devront-ils changer d'école en cours d'année ? Ou devront-ils faire les trajets ? Pour l'instant, ils vont à l'école à pied, ça ne coûte rien.

Concernant nos démarches de recherche d'emplois et de logements, nous devons faire de nombreux déplacements. Nous avons peur par rapport à notre revenu mais surtout pour le maintien de notre famille. »

Nous sommes nombreux à pouvoir attester du combat quotidien de cette famille pour résister à la misère et maintenir une sécurité élémentaire pour tous. Cette histoire n'est pas aussi particulière que certains voudraient le dire.

C'est le lot de milliers de personnes et de familles de vivre des tensions d'une telle intensité à propos des aspects aussi élémentaires que se loger, se nourrir, vivre en famille,.....

L'injustice fondamentale subie par les plus pauvres est que la mesure adoptée pour leur garantir une survie est toujours une mesure de « minima »

Minimum de revenu, minimum de surface habitable, minimum d'accès, minimum de droit.....

Une famille sans logement

## CINEY-MARCHE-JEMELLE

### SE RASSEMBLER

#### *Pour débattre de l'égalité des chances*

##### ACCÈS AUX DROITS

Du 2 au 14 octobre, la ville de Rochefort organisait « la quinzaine de l'égalité des chances ». Les militants de notre locale ont rejoint le groupe d'associations partenaires pour l'organisation des différentes activités.

L'égalité des chances est un vaste sujet. A LST, quand on parle d'égalité des chances, on pense au Centre d'égalité des chances (Service de lutte contre la pauvreté) à Bruxelles où plusieurs militants participent à des concertations concernant la pauvreté.

On pense aussi et surtout aux paroles dites en caves ou lors d'autres rencontres : « Les plus pauvres n'ont pas les mêmes chances que les autres ».

D'ailleurs être pauvre, c'est ne pas avoir accès aux droits humains fondamentaux.

Nous vivons dans un monde où des personnes, au nom de la valeur travail, de la concurrence et de la loi du plus fort..., sont exclues du marché du travail et donc n'ont pas accès aux autres droits : un logement décent, la possibilité de vivre en famille sereinement, une nourriture saine, un accès à l'énergie abordable, la possibilité d'aller à l'école et de suivre une formation valorisante, des moments de détente culturelles,...

##### UNE SOUPE SOLIDAIRE

Revenons au programme à Rochefort. Durant cette quinzaine, il y a eu des rencontres festives, des ateliers de réflexion, des animations autour de la mobilité et des spectacles. Nous démarrons le dimanche 2 octobre avec la soupe aux cailloux. Une conteuse nous raconte l'histoire. Et par quartier, des petits groupes partent demander aux habitants s'ils n'ont pas de quoi colorer notre soupe de la solidarité, lui donner du goût.

Le résultat dépasse nos attentes : une multitude de légumes et d'herbes aromatiques pour une soupe partagée.

##### LE DÉBAT

Durant la semaine, des militants de LST ont participé à une série d'ateliers pour partager leur vécu et leur questionnement par rapport à la pauvreté. Les ateliers se déroulaient en deux temps : une matinée de réflexion et une après-midi plus créative.

Les ateliers étaient les suivants : « Préjugés : au-delà de nos représentations » ; « Accès à l'aide sociale : des droits pour tous » ; « Accès à l'emploi : Pour qui ? Pour quoi ? Comment ? Tous égaux ? »

Certains d'entre nous ont aussi participé à une animation autour de la mobilité réduite. Il s'agissait d'un parcours semé d'embûches proposé par l'AWIPH pour se rendre compte des difficultés rencontrées par les personnes à mobilité réduite.

Enfin, nous avons assisté à l'exposition des objets réalisés lors des ateliers et au spectacle « Pauvreté » qui posait la question de la pauvreté et de la dignité.

Que retirer de cette quinzaine ? En premier lieu, c'est toujours important que le sujet de l'égalité des chances soit source de débat.

Deuxièmement, nous avons participé à beaucoup d'ateliers et d'activités et nous étions parfois nombreux. C'était une bonne mobilisation.

Troisièmement, ça nous a permis de rencontrer le monde associatif de Rochefort et qu'il devienne pour nous des visages, des voix...

Nous pouvons dire ensuite que, si nous avons du temps, nous sommes partants pour une nouvelle expérience.

Fabien Lardinois

Témoignages de participants en page 8



## NOS DROITS

### ASSUREZ-VOUS !

**Prendre une assurance, ça coûte un peu,  
mais qu'est-ce que sa protège en cas de sinistre !  
Petit tour d'horizon des assurances à ne pas oublier.**



Il existe de nombreuses sortes d'assurance. Chacune vise une hypothèse particulière. Les compagnies d'assurance proposent des formules très diverses, avec des garanties différentes. Souvent les assurances présentées ci-après sont proposées de manière combinée.

La plupart des assurances ne sont pas obligatoires, sauf l'assurance « RC auto » du conducteur et l'assurance « accidents du travail » de l'employeur.

Avant de choisir son assurance, il est essentiel de se renseigner auprès de quelques compagnies et de com-  
parer :

qu'est-ce qui est couvert par l'assurance ? combien cela va coûter ? quelles sont les exclusions ? que faire en cas d'accident ou de sinistre ?

#### L'ASSURANCE FAMILIALE

Tous les jours, nous courons le risque de causer un dommage à autrui, un voisin, un passant, un usager de la route. Notre enfant casse la vitre du voisin avec son ballon de foot, notre chien mord un cycliste, nous blessons un invité en maniant un outil, nous endommageons une voiture sur le parking en manoeuvrant notre caddie, nous abîmons la haie des voisins en

faisant un barbecue, nous tachons le vêtement d'un ami avec de la graisse, etc.

La loi dit que les parents sont responsables des dégâts causés par leurs enfants. Il est donc important d'être couvert par une assurance.

Si nous sommes assurés, c'est notre assurance familiale, dite aussi « RC vie privée » qui paiera les dégâts à notre place. On dit que c'est notre responsabilité civile (RC) qui est couverte par notre assurance.

La prime à payer pour une assurance familiale de base coûte entre 35 et 75 Euro par an selon les compagnies d'assurance. Ce n'est pas grand-chose par rapport aux conséquences financières d'une simple imprudence ou d'un petit moment d'inattention !

Il y a une franchise, c'est-à-dire un montant qui reste à charge de l'assuré, généralement entre 200 Euro et 250 Euro selon les compagnies d'assurance. Cela veut dire que si le dommage causé s'élève à 150 Euro, il faudra tout payer soi-même. Si le dommage s'élève à 1.000 Euro, notre assurance paiera ce qui dépasse la franchise qui, elle, restera à notre charge.

Philippe Versailles

## AGENDA DES REUNIONS CAVES

### A NAMUR

Le mardi :  
13 décembre 2011 à 20h00  
27 décembre 2011 à 20h00

### A CINEY-MARCHE

Réunion à Jemelle  
le jeudi de 9h à 11h 30  
Caves le 19 décembre 2011 à 20h

### A ANDENNE

Le mardi :  
6 décembre 2011 à 20h00  
20 décembre 2011 à 20h00

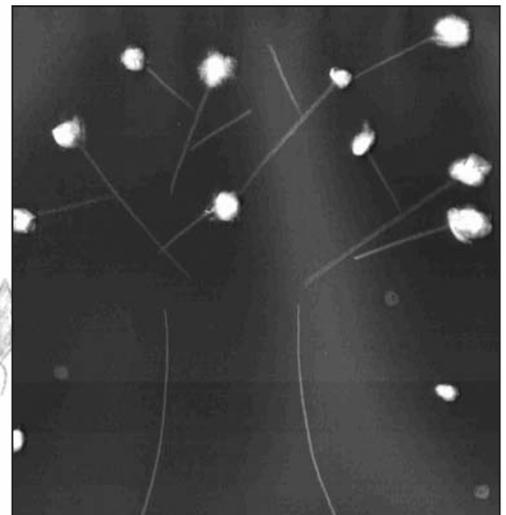
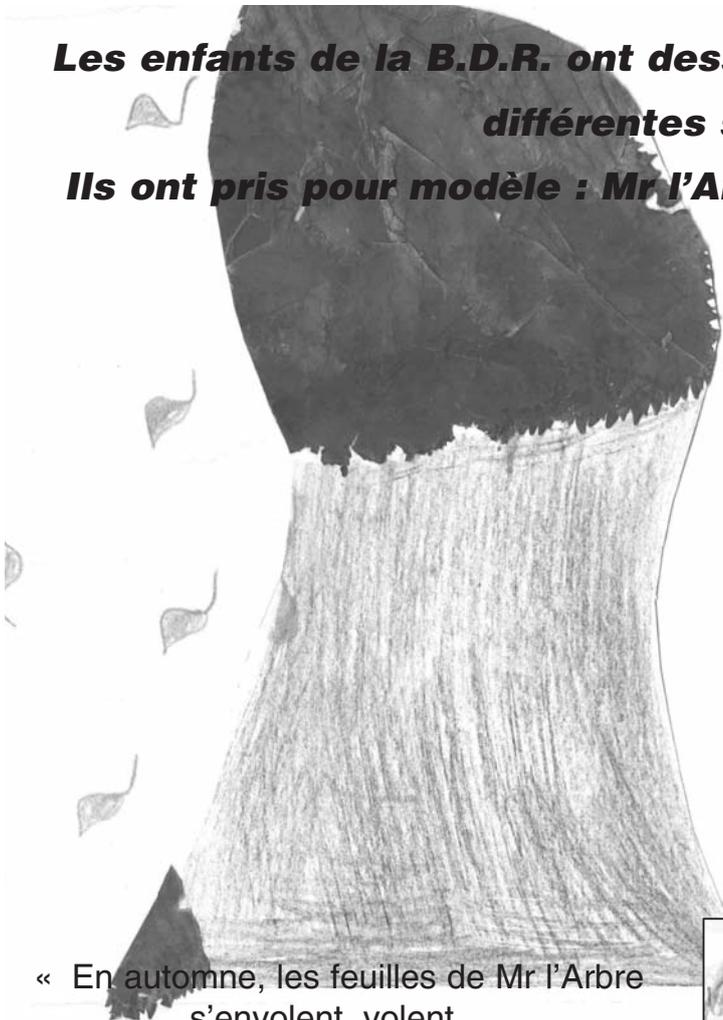
**QUE CELUI OU CELLE QUI SAIT LIRE,  
LISE ET PARTAGE CE JOURNAL AVEC CELUI OU  
CELLE QUI N'A PAS PU APPRENDRE À LIRE**

## DES ENFANTS D'ANDENNE

« QUAND MR L'ARBRE S'HABILLE... »

*Les enfants de la B.D.R. ont dessiné la nature au travers des différentes saisons.*

*Ils ont pris pour modèle : Mr l'Arbre qui habite leur quartier.*

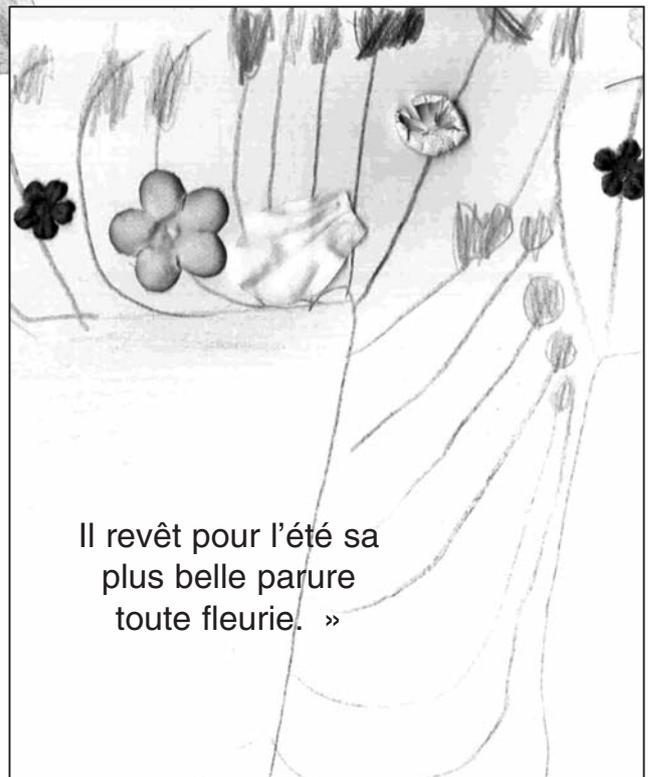


Il se couvre alors de son manteau blanc de neige pour l'hiver.

« En automne, les feuilles de Mr l'Arbre s'envolent, volent... »



Au printemps, Mr l'Arbre reprend des vitamines et devient tout vert.



Il revêt pour l'été sa plus belle parure toute fleurie. »

## ÇA SE PASSE

### Ciney-Marche-Jemelle

#### CE QU'ON RETIEN DE LA QUINZAINE DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES À ROCHEFORT

##### Michel

« Dans l'ensemble c'était très bien. C'était bien qu'il se passe une fois quelque chose à Rochefort. Quelque chose pour nous, qui soit accessible aussi au niveau du prix. C'était bien que la participation soit gratuite.

C'était bien aussi parce qu'on a vu du monde. Depuis la quinzaine, il y a des gens qui me disent bonjour dans la rue. C'est chouette, ça fait du bien. J'espère qu'ils le referont. »

##### Didier

« Ce qui est bien c'est qu'on a atteint notre objectif premier : faire des connaissances et se faire connaître. On a rencontré des services et des travailleurs sociaux qu'on ne connaissait pas. On a été à la rencontre, c'est important. »

##### Thierry

« Ce que j'ai bien aimé ce sont les spectacles au centre culturel. Je n'y vais presque jamais et là j'ai pu en voir deux en suivant. C'est gai d'aller et que la salle soit pleine de monde. Les spectacles expliquaient bien ce que les gens vivent. Les danses des jeunes du Brésil, c'était beau et très impressionnant. »

Concernant l'atelier

préjugés. « On est partis de photos et on devait essayer de dire qui étaient les gens, leur origine, leur métier, leur goût, leur espoir... On s'est rendu compte qu'on a tous des préjugés. Ça nous a fait réfléchir sur nous, sur les autres, sur nos relations aux autres.

On a essayé de comprendre ensemble ce qu'est un préjugé et pourquoi ils existent. On s'est rendu compte que beaucoup de nos préjugés viennent de nos peurs et aussi des injustices qui nous poussent à trouver des coupables à la misère qu'on vit.

C'était bien parce qu'on a pu avoir un vrai dialogue, aussi avec les assistantes sociales du CPAS. Elles nous ont dit qu'elles avaient aussi des préjugés et qu'un atelier comme celui-ci les ferait certainement réfléchir dans leur métier. Une fois qu'on a réfléchi sur nos préjugés, on ne peut plus les ignorer et faire comme avant. »

Des militants



## PETITES NOUVELLES

### A Namur

#### NAISSANCE

Il s'appelle Jonathan, il est né le 13 octobre 2011. C'est le premier enfant de Dominique Dhyne et Jeremy Robyns. Bonne route, Jonathan, entouré de ta famille.

#### "LA MAIN DANS LA MAIN"

le Quart-Monde en mouvement

#### Ont participé à ce numéro

d'Andenne :  
l'équipe d'Actualités Andennaises  
de Ciney-Marche-Bastogne-Jemelle :  
Chantal, Fabien  
de Namur :  
Andrée, Cécile, Philippe  
et l'équipe de rédaction et d'envoi.

#### Abonnement :

Abonnement de soutien: 15 Euros/an  
Cpte : IBAN BE 670013 3858 9387  
de la Fédération Luttes-Solidarités-Travail  
27, rue Pépin - 5000 NAMUR  
Tous les dons de plus de 40 Euros  
sont déductibles des impôts  
Montant à verser sur le compte  
250-0083038-91  
de CARITAS SECOURS francophone  
(délégation de NAMUR -LUXEMBOURG)  
avec comme mention :  
projet n° 05/65 (LST)  
ou projet n° 178 (LST Andenne)

#### Nos adresses de contact :

A Andenne :  
L.S.T. Andenne asbl  
Luttes-Solidarités-Travail Andenne  
Rue d'Horseilles, 26 - 5300 ANDENNE  
Tél. : 085/84.48.22  
andenne@mouvement-LST.org

A Ciney-Marche :  
L.S.T. Ciney-Marche asbl  
Route de France, 5  
5377 BAILLONVILLE  
Tél. : 0479/28.90.57  
ciney-marche@mouvement-LST.org

Province du Hainaut :  
Fabien Lardinois  
Rue de l'Escaloperie, 1  
7040 QUEVY-LE-GRAND  
Tél. : 065/ 88.59.50 - 0479/28.90.57

A Namur :  
L.S.T.asbl  
Luttes-Solidarités-Travail  
Rue Pépin, 27 5.000 NAMUR  
Tél: 081/22.15.12  
namur@mouvement-LST.org

A Tubize :  
Claire et Jean-François Funck  
Rue du Centre, 19 - 1460 VIRGINAL  
Tél. : 067/64.89.65  
tubize@mouvement-LST.org

#### adresse du site LST

www.mouvement-lst.org

**Chers lecteurs**  
**N'hésitez pas à nous contacter...**  
**Nous attendons vos articles,**  
**vos remarques,**  
**un petit coup de fil...**  
**Bonne lecture**

Avec le soutien  
de la Communauté française  
(Ministère de la Culture et des Affaires Sociales)  
et de la Région wallonne  
(direction générale de l'économie et de l'emploi)